



## annulation du contrat de vente VEFA

Par **cadot**, le **09/12/2008** à **15:22**

Bonjour,

Nous avons signé un contrat de vente chez le notaire en janvier 2008 pour lequel nous avons acheté un appartement en VEFA devant être livré au mois de juin 2009 .

IL y'a 2 mois , nous avons reçu un courrier en AR nous notifiant que du retard avait été pris suite à un arrêté préfectoral de la mairie stipulant que l'immeuble d'en face avait bougé puis que le batisseur avait été du coup en liquidation judiciaire .

Cela fait 2 mois que nous n'avons pas reçu de nouvelles et suite à un coup de fil , la semaine dernière , j'apprend qu'il y'avait encore un autre prob qui s'est gréffé et que du coup les travaux n'avaient toujours pas commencé en dat d'aujourd'hui , ils m'ont donné une date en janvier 2010 sans aucune certitude .

Ayant marre de cette situation , nous souhaitons annuler notre VEFA . Est ce possible , quelles sont les démarches a effectuer ? Merci de me répondre , nous sommes un couple de jeunes ayant fait notre 1 er achat et nous sommes un peu desorientés . MERCI Cdlt